





N. Réf. : D SNR Marseille / 140 / 2004 Marseille, le 13 avril 2004

Monsieur le Directeur du CEA/ VALRHO BP.17171 30207 BAGNOLS-SUR-CEZE CEDEX

<u>OBIET</u>: Contrôle des installations nucléaires de base.

CEA/VALRHO - PHENIX - INB 71 Inspection n° 2004-CEA MAR 0003 Fonctionnement en puissance

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection inopinée a eu lieu le 6 avril 2004 à l'installation PHENIX sur le thème « Fonctionnement en puissance ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

## Synthèse de l'inspection

L'inspection du 6 avril 2004 a été consacrée à l'examen des conditions de fonctionnement en puissance du réacteur. Les inspecteurs se sont plus particulièrement intéressés au contrôle de l'application des consignes et à la vérification du caractère opérationnel des équipes de pilotage et des structures de commandement.

Cette inspection a également été consacrée à l'examen de la prise en compte effective des remarques et prescriptions qui avaient été transmises à l'exploitant, par lettre, suite aux inspections des 24 et 25 février et 3 septembre 2003. Une amélioration sensible a été constatée dans l'utilisation des registres de consignes et livres de bord. L'organisation mise en place et l'application des procédures examinées par échantillonnage sont apparues globalement satisfaisantes

67-69, Avenue du Prado 13286 Marseille Cedex 6

www.asn.gouv.fr

## A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande portant sur des actions correctives.

## B. Compléments d'information

L'analyse de l'origine du manque de tension ayant entraîné un arrêt d'urgence du réacteur le 11 décembre 2003 vous a conduit à mener une réflexion sur un renforcement de la coordination des opérations de maintenance.

1. Je vous demande de me communiquer les résultats de cette analyse et de me préciser les actions préventives que vous allez mettre en place.

Sur la fiche d'essai d'inter comparaison de l'efficacité des barres de contrôle (essai 1056) la valeur de référence n'est pas indiquée.

2. Je vous demande de formaliser, sur la fiche d essai, le respect du critère spécifié.

Le programme d'entraînement des personnels de conduite ainsi que les fiches associées sont en cours de révision. Cette démarche devrait permettre d'améliorer le suivi de réalisation des actions d'entraînement.

3. Je vous demande de me transmettre, outre les objectifs définis, le programme d'entraînement 2004 ainsi que le planning associé.

## C. Observations

Les inspecteurs ont noté que vous avez mis en place une action de suivi de toutes les anomalies fugitives pouvant intéresser le fonctionnement de la détection hydrogène.

Vous voudrez bien me faire-part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le **15 juin 2004**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional, et par délégation, Le chef de la division de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

Signé par

David LANDIER